

LES VICTIMES SOUS EMPRISE

Les mécanismes de la violence dans la sphère publique et privée

• 15 & 16 Juin 2023 à MONTPELLIER •



— Restitution —



36^{es}

Assises Nationales
des Associations d'Aide aux Victimes

Faculté de Droit et de Sciences Politiques - 4 rue de l'école Mage - 34000 Montpellier

Restitution



SOMMAIRE

PROGRAMME	4
ORGANISATEURS	6
Fédération France Victimes	6
France Victimes 34	7
ACCUEIL	8
DÉBAT INTRODUCTIF	10
INTERVENANTS DU 15 JUIN 2023	13
L'emprise facteur d'aliénation	13
Les mécanismes favorisant l'emprise	16
Les effets de l'emprise	18
DISCOURS D'OUVERTURE	20
INTERVENANTS DU 16 JUIN 2023	22
La sortie de l'emprise	22
Quelles réponses pour une meilleure prise en charge interministérielle des victimes sous emprise ?	24
PROPOS DE CLÔTURE	26
LES VICTIMES SOUS EMPRISE : LES MÉCANISMES DE LA VIOLENCE DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE ET PRIVÉE	27

JEUDI 15 JUIN

8h30 – 9h30

● Accueil - Café

9h30 – 10h00

● Accueil

Madame la Présidente de France Victimes 34, **Roselyne LEPLANT-DUPOUY**
Madame la Présidente de la fédération France Victimes, **Maryse LE MEN RÉGNIER**
Monsieur l'Adjoint au Maire de Montpellier, délégation protection de la population, tranquillité publique, **Sébastien COTE**

10h00 – 10h55

● Débat introductif

Propos introductif, **Sonya Backès** (en vidéo), Secrétaire d'État chargée de la citoyenneté auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer
Système d'emprise et de déprises, **Pascalie JAMOULLE**, Docteur en anthropologie et professeur, Université Louvain et Mons

10h55 – 11h15

● Pause

11h15 – 13h00

● Table ronde 1 : L'emprise facteur d'aliénation

Sous la présidence de **Catherine MOYON DE BAECQUE**, Co-présidente de la Commission de Lutte contre les Violences Sexuelles et les Discriminations dans le Sport du CNOSF

Grand Témoin : Emma OUDIOU, ancienne membre de l'équipe de France d'athlétisme

L'emprise facteur d'aliénation mentale

Philippe-Jean PARQUET, Professeur de psychiatrie, Paris

L'emprise sectaire facteur d'aliénation et son traitement légal

Jean-Pierre JOUGLA, Avocat honoraire

L'emprise facteur d'aliénation infantile

Samuel COMBLEZ, Directeur des opérations e-enfance.org - 3018

L'emprise facteur d'aliénation sportive

Camille CLAUSSE-PUJO, Chargée de projets Sport de la fédération France Victimes

Échanges avec la salle

13h00 – 14h15

● Buffet déjeunatoire

14h15 – 15h45

● Table ronde 2 : Les mécanismes favorisant l'emprise

Sous la présidence de **Raphaël BALLAND**, Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Béziers, Président de la Conférence nationale des Procureurs de la République (CNPR)

Autorité et emprise : de la posture d'autorité à la posture dominante

Philippe LIOTARD, Chargé mission égalité, Université Lyon 1

Croyance et emprise

Thierry RIPOLL, Professeur de psychologie cognitive et sciences cognitives, Aix-Marseille

Addiction et emprise

Nicolas PRISSE, Président de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA)

Vulnérabilité et emprise

Frédéric COURTOT, Commissaire de police, adjoint au chef de l'Office Central pour la Répression des Violences aux Personnes (OCRVP)

Échanges avec la salle

15h45 – 16h00

● Pause

16h00 – 17h20

Sous la présidence de **Perrine GOULET**, Présidente de la délégation parlementaire aux droits des enfants

● Table ronde 3 : Les effets de l'emprise

Les effets de l'emprise sur le psychisme

Mathieu FRAIGNEAU, Praticien hospitalier psychiatre, CHU Montpellier

Appréhension des effets de l'emprise par la médecine légale

Éric BACCINO, Professeur des Universités et praticien hospitalier de Médecine légale, chef de service de médecine légale, CHU Montpellier

Les effets de l'emprise sur la vie

Mathieu LACAMBRE, Praticien hospitalier psychiatre, CHU Montpellier

VENDREDI 16 JUIN

8h00 – 8h30

● Accueil - Café

8h45 – 09h25

● Discours d'ouverture

Maryse LE MEN RÉGNIER, Présidente de la fédération France Victimes

Éric DUPOND-MORETTI, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux

Christine LAZERGES (en vidéo), Professeur émérite de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Présidente-fondatrice de France Victimes 34 (ex-ADIAV), Membre de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église catholique

9h25 – 10h45

● Table ronde 4 : La sortie de l'emprise

Grand Témoin : Olivier SAVIGNAC, co-fondateur de l'association Parler et Revivre

La victime face à l'emprise : la difficile prise de conscience

Carole DAMIANI, Docteur en psychologie

La place retrouvée de la victime dans la société

Hervé POLES, Chargé de mission - innovation et développement, VIADUQ France Victimes 67

L'entourage face à l'emprise

Pascalie DUVAL, Directrice et porte-parole de l'Union Nationale des Associations de Défense des Familles et Individus Victimes de Sectes (UNADFI)

La prise en charge des auteurs

Véronique DANDONNEAU, Responsable du pôle « Mandats judiciaires & accompagnements socio-éducatifs », Citoyens et Justice

Échanges avec la salle

10h45 – 11h00

● Pause

11h00 – 12h30

● Table ronde 5 : Quelles réponses pour une meilleure prise en charge interministérielle des victimes sous emprise ?

Sous la présidence de **Laurence BEGON**, Conseillère juridique et relations avec l'autorité judiciaire à la Délégation Interministérielle d'Aide aux Victimes (DIAV)

La justice face à l'emprise

Catherine KATZ, Magistrate honoraire

Le parquet : quelle réponse pénale face à une emprise ?

Jean-Christophe TIXIER, Vice-Procureur adjoint près le Tribunal Judiciaire, Montpellier

Les réponses associatives

Isabelle SADOWSKI, Directrice Générale Adjointe de la fédération France Victimes

Les réponses au sein des entreprises

Satya LANCEL, Docteur en psychologie, coordinateur national gestion de crise Magasins U

12h30 – 12h45

● Propos de Clôture

Jérôme MOREAU, Porte-parole de la fédération France Victimes

FÉDÉRATION FRANCE VICTIMES

QUI SONT-ILS ?

France Victimes (anciennement Inavem), créée en 1986, est la Fédération nationale des associations d'aide aux victimes en France (Métropole et Outre-Mer). L'objet de la Fédération est de promouvoir et de développer l'aide et l'assistance aux victimes, les pratiques de médiation et toute autre mesure contribuant à améliorer la reconnaissance des victimes.

LEURS OBJECTIFS

France Victimes porte et rassemble les activités de la Fédération et les services d'accompagnement des victimes d'atteintes aux personnes (violences, viols, harcèlement, menaces...) et aux biens (cambriolages, escroquerie...), d'accidents de la circulation, d'événements collectifs (attentats, problèmes sanitaire ou médical, ...) ou encore de catastrophes naturelles. L'objectif de la Fédération est de rendre accessibles les services gratuits et professionnels des associations adhérentes, et de promouvoir une culture partagée de l'Aide aux Victimes en informant et formant le plus grand nombre.

LEURS ACTIONS

La Fédération est l'interlocuteur naturel des pouvoirs publics, du Gouvernement et, de manière privilégiée, du ministère de la Justice. Elle participe à la politique publique d'Aide aux Victimes et met son expertise au service des structures publiques et privées. France Victimes est membre fondateur de Victim Support Europe, et, à ce titre, travaille avec ses homologues dans les pays européens pour assurer et développer l'aide et les droits des victimes en Europe. Par ailleurs, tous les ans, elle se mobilise sur des journées spécifiques pour les victimes, les enfants victimes ou disparus, les femmes victimes de violences etc. Elle anime également une plateforme téléphonique d'aide aux victimes, dont le numéro 116 006, destiné à écouter, 7 jours sur 7, toutes les personnes victimes d'infractions pour les mettre en relation avec des aides de proximité. France Victimes, organisme de formation continue depuis 1993, réalise de nombreuses journées de formation en direction des salariés et bénévoles des associations, ainsi que de nombreux professionnels (juristes, médecins, travailleurs sociaux...).

FRANCE VICTIMES 34

QUI SONT-ILS ?

L'association France Victimes 34, anciennement ADIAV, a été créée en 1983. Elle est présente depuis 40 ans sur l'ensemble du territoire héraultais. L'équipe est actuellement composée de 15 professionnels salariés, 2 alternantes et une élève stagiaire PPI. L'association est agréée par le ministère de la Justice.

LEURS OBJECTIFS

France Victimes 34 exerce depuis 40 ans les missions d'accueil, d'écoute, d'aide psychologique, d'information sur les droits, d'accompagnement aux audiences du tribunal, d'orientation et de diffusion du développement de la reconnaissance de l'aide aux victimes auprès de toute victime d'infraction pénale. Les missions consistent à soutenir les victimes confrontées à des processus judiciaires ou administratifs difficiles à gérer après un traumatisme. Les juristes et psychologues sont présentes sur l'ensemble du territoire héraultais dans différentes permanences.

LEURS ACTIONS

La prise en charge des victimes comprend une phase d'accueil bienveillant et d'écoute attentive pour comprendre leurs besoins. Ensuite, une phase d'accompagnement juridique les informe sur leurs droits et les oriente vers des partenaires spécialisés. Enfin, une aide psychologique est assurée par les psychologues cliniciennes de France Victimes 34, qui se concentrent sur la prise en charge du psycho-traumatisme. Le suivi peut durer plusieurs mois. France Victimes 34 s'engage également dans la sensibilisation des jeunes aux problématiques de harcèlement scolaire et de cybercriminalité. Elle accompagne les victimes de violences conjugales dont les auteurs sortent de détention. Elle joue un rôle d'administrateur ad hoc et facilite la mise en place de la contribution citoyenne. France Victimes 34 est porteur des dispositifs évaluation des victimes (EVVI), Téléphone Grave Danger (TGD) et Bracelet Anti-Rapprochement (BAR). Enfin, l'équipe s'est récemment agrandie avec Ragnar, un chien d'assistance judiciaire formé par Handi'chiens.



PRÉSIDENTE DE FRANCE VICTIMES 34

ROSELYNE LEPLANT-DUPOUY

Diplômée d'un Master II en « conception et conduite de projets en intermédiation sociale », sciences de l'éducation Montpellier, Roselyne LEPLANT-DUPOUY a contribué lors de son parcours professionnel à différents travaux. En qualité de déléguée du comité de liaison et de coordination des services sociaux de l'Hérault, elle a organisé des groupes de travail, des journées d'information et des séminaires à destination des institutions, associations et services sociaux, entre autres sur les thèmes : violences faites aux femmes, santé jeunes, emprise et dérives sectaires, conduites addictives, réseaux santé. En qualité de responsable du service social de l'assurance maladie, elle a participé aux travaux d'élaboration du « programme national de soins palliatifs », « de la prévention de la désinsertion professionnelle ». Enfin, elle a été intervenante vacataire au sein du centre de formation des travailleurs sociaux (formations de base et supérieures).

À titre bénévole, elle est administrateur de l'ADIAV devenue France Victimes 34 depuis 1999, puis Présidente de cette association et membre du bureau de la fédération France Victimes. Elle est également administrateur et membre du bureau de Faire ess Montpellier (centre de formation initiale et supérieure des travailleurs sociaux et d'un département économie sociale et solidaire).

La reconnaissance de l'emprise : un changement de perspective dans l'accompagnement des victimes

Lors de son discours, Roselyne LEPLANT-DUPOUY, Présidente de France Victimes 34, a souligné l'évolution significative de la perception de l'emprise au sein du réseau d'aide aux victimes. À son arrivée dans l'association, cette notion n'était pas considérée comme « pertinente ». Cette notion était par ailleurs inscrite dans le code civil et parfois utilisée dans le cadre des violences faites aux femmes. Cependant, elle affirme que le regard avait désormais changé : il est clair que le terme « emprise » n'est pas utilisé comme un compliment et porte une connotation négative. Dans cette perspective, Mme LEPLANT-DUPOUY a souligné l'importance d'impulser un nouveau dispositif d'accompagnement des victimes, afin de mieux reconnaître et prendre en compte les effets dévastateurs de l'emprise sur leur vie. Cette évolution marque une avancée majeure dans la manière dont les victimes sont accompagnées et soutenues, et constitue un élément clé de la stratégie de lutte contre les violences.



ADJOINT AU MAIRE DE MONTPELLIER

SÉBASTIEN COTE

Professeur d'histoire en Classes préparatoires. Sébastien COTE est adjoint au Maire de la ville de Montpellier, délégué à la protection de la population, la tranquillité publique et les affaires militaires.

Une collaboration essentielle pour la protection des victimes sous emprise

Sébastien COTE, Adjoint au Maire en charge de la Délégation protection de la population et tranquillité publique, a exprimé sa satisfaction quant au programme des Assises de l'aide aux victimes, organisées à Montpellier, qu'il souligne être une ville qui défend les valeurs du droit. Il a expliqué que ces table-rondes favorisent des échanges entre les différents acteurs engagés quotidiennement dans la lutte contre l'emprise. La ville et la métropole se réjouissent d'apporter leur soutien à ces Assises.

M. COTE a également mis en évidence la complexité du parcours des victimes sous emprise, qui demeurent enfermées dans des situations extrêmement difficiles. Pour sortir de cette emprise, il est essentiel de repenser les solutions de prise en charge. Cependant, il a souligné que cela ne peut être réalisé que grâce à une coordination efficace entre tous les acteurs impliqués. Il a appelé à une collaboration étroite entre les professionnels de différents domaines, soulignant que tous doivent travailler ensemble pour mieux protéger les victimes. Cette approche collective est cruciale pour offrir aux victimes les meilleures conditions de soutien et de sécurité.



SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE LA CITOYENNETÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

SONIA BACKÈS

Diplômée d'une maîtrise de mathématiques à l'Université de Pau et des pays de l'Adour, et titulaire d'un diplôme de recherche technologique en informatique de l'Université Joseph Fourier de Grenoble, Sonia BACKÈS commença son parcours professionnel en tant que cheffe de projet informatique au Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pendant 4 ans. Par la suite, elle deviendra Membre du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en charge de l'Enseignement et de l'Enseignement supérieur jusqu'en 2011 avant d'être en charge du Porte-parolat, de l'Énergie, du Budget, des Finances, de la Fiscalité, de l'Économie numérique, de la Communication audiovisuelle, de l'Enseignement et de la Recherche pendant 3 ans et en charge de la Protection sociale, de la Solidarité, du Handicap, de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de la Politique de la famille pendant 1 an. Enfin, elle est Présidente des Républicains calédoniens depuis 2017, Présidente de la Province sud de la Nouvelle-Calédonie depuis 2019 et Secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté depuis 2022.

 Découvrez l'intervention de Sonia Backès en vidéo

L'emprise : une réalité sociale à combattre, un partenariat crucial pour la prise en charge des victimes de dérives sectaires

Dans sa vidéo, Sonia BACKÈS, Secrétaire d'État chargée de la citoyenneté auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, a souligné que le phénomène d'emprise est une réalité incontestable de notre société, causant des blessures graves et laissant souvent des séquelles profondes et durables. Elle a également mentionné les nombreux travaux entrepris ces dernières années pour faire face à ce problème.

L'emprise se manifeste dans divers contextes tels que les agissements à caractère sectaire, mais également au sein de la famille, du couple, de l'entreprise, etc. Mme BACKÈS a souligné que personne n'est à l'abri de ce phénomène et que tout le monde est particulièrement concerné.

Elle a souligné la cohérence thématique entre les Assises de France Victimes et la lutte contre les dérives sectaires, dont les premières Assises ont eu lieu en mars dernier. L'accompagnement en proximité des victimes constitue l'un des trois piliers des propositions formulées lors de cet événement. Mme BACKÈS a exprimé son souhait de renforcer les liens entre la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) et France Victimes, car ce partenariat revêt une grande importance dans la stratégie de lutte contre les dérives sectaires. Elle a souligné le rôle indéniable que France Victimes, avec son réseau de proximité étendu, et son expertise dans la fourniture de services aux victimes, peut jouer dans la prise en charge des victimes de dérives sectaires. Cette collaboration renforcée entre les deux entités contribuera à offrir un soutien efficace et adapté aux personnes touchées par ces situations.



DOCTEUR EN ANTHROPOLOGIE ET PROFESSEUR

PASCALE JAMOULLE

Pascale JAMOULLE est docteure en anthropologie, licenciée en lettres et assistante sociale. Elle est chargée de cours à l'Université de Mons (UMONS) et professeure à l'Université de Louvain-la-Neuve (UCL). Elle est membre du Centre de recherche en inclusion sociale (CeRIS/UMONS) ainsi que du Laboratoire d'anthropologie prospective (LAAP/UCL).

Outre son dernier ouvrage, « *Je n'existais plus. Les mondes de l'emprise et de la déprise* », une longue enquête de terrain multisites sur laquelle portera son exposé, elle a entre autres publié : *Drogues de rue, La débrouille des familles, Des hommes sur le fil, Fragments d'intime, Adolescence en exil et Par-delà les silences*.

Les mécanismes de l'emprise et la voie vers la déprise : un parcours complexe à dénouer

Le Dr Pascale JAMOULLE, anthropologue et professeur à l'Université de Louvain et de Mons, a présenté un aperçu saisissant des effets de l'emprise à travers les témoignages de Clara et Iris, deux victimes. Ces témoignages révèlent une réalité troublante où les personnes sous emprise ont le sentiment de perdre leur identité et d'être enfermées dans un système contrôlant.

L'emprise est décrite comme un système complexe de nœuds, qui peut se manifester dans différents contextes où le pouvoir devient tout-puissant. Les mécanismes de destruction progressent lentement, pouvant être comparés à un lavage de cerveau. Ils induisent des techniques de dépersonnalisation et de prise de possession de l'esprit, du corps et de la parole des victimes, les plongeant dans le silence et la dépendance socio-affective.

Être sous emprise a des effets dévastateurs sur la subjectivité, la vitalité du corps et les liens sociaux, entraînant une incapacité à penser par soi-même et une mise sous silence. L'anéantissement vécu par Clara est décrit comme une expérience comparable à la Sibérie.

L'intervenante souligne également les différences entre les termes tels que conflit, domination et emprise. L'emprise est un système d'aliénation progressif, intériorisé et masqué par l'illusion du consentement.

Le système d'emprise est caractérisé par une série de nœuds interconnectés. Il commence par une niche «écologique» propice à l'emprise, souvent liée à la transmission familiale et à un contexte d'infériorisation. Une mauvaise rencontre avec un «prédateur» constitue le deuxième nœud. Le troisième nœud est la machinerie de l'emprise, marquée par un contrôle excessif de la pensée, de la parole et du comportement, perçu souvent par les victimes comme une preuve d'amour. Le silence et la dépendance affective forment le quatrième nœud, suivi du cinquième nœud : l'absence de droits, de protection et de recours, qui renforce l'isolement de la victime. Enfin, le risque de répétition de l'emprise sur les générations futures constitue le sixième nœud.

La déprise, en revanche, représente un processus de dénouement progressif des nœuds de l'emprise. Elle implique plusieurs étapes, telles que l'imagination d'une autre vie, l'éveil de la colère, la reprise de la réflexion, la prise de parole, la recherche de ressources et la transformation de l'expérience en savoir. La déprise est un cheminement créateur, bien qu'il puisse y avoir des moments de rechute.



JOURNALISTE

BAPTISTE ZAMARON

Diplômé d'un Master en Communication politique et publique, Baptiste ZAMARON est aujourd'hui journaliste - chef d'édition d'un hebdomadaire d'information régionale et correspondant pour un magazine national.

En plus de ses fonctions, il consacre une partie de son temps à la modération d'événements professionnels mais aussi à la formation, en tant qu'enseignant vacataire à l'Université de Lorraine.

JEUDI 15 JUIN 2023

TABLE RONDE 1 - L'EMPRISE FACTEUR D'ALIÉNATION

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE CATHERINE MOYON DE BAECQUE



Catherine MOYON DE BAECQUE est Présidente de la Commission de Lutte contre les Violences Sexuelles et les Discriminations dans le sport du CNOSF. Elle est également ambassadrice des Valeurs de l'Olympisme pour la France, ainsi qu'experte éthique, éducation, olympisme - culture et sport. Elle est la première athlète de haut niveau en France, Europe et dans le monde à avoir brisé la loi du silence dans le sport. Victime de violences sexuelles aggravées par des membres de l'équipe de France d'athlétisme, elle a mené un combat historique - jurisprudence - seule contre tous pendant 20 ans, qui a ouvert la voie. Elle est nommée Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur par Monsieur le Président de la République Française.

Briser la loi du silence

Catherine Moyon de Baecque exprime sa gratitude envers les professionnels de l'aide aux victimes et les félicite pour leur engagement et leurs actions. Elle rappelle avoir été une victime médiatisée du sport français et avoir porté plainte, ce qui a bouleversé sa vie. Bien qu'elle ait obtenu justice aux yeux de la loi, elle n'a pas été protégée. Les victimes ont été priées de se taire, de disparaître. En conséquence, elle a été bannie pendant 20 ans pour avoir osé parler.

Malgré cela, elle souligne qu'il y a de l'espoir dans le processus de reconstruction. Le soleil finit toujours par briller, tôt ou tard. La force de vie qui réside en chacun de nous doit nous permettre de reprendre le chemin de la résilience, vers une vie qui, bien que différente, peut continuer à s'épanouir. Elle applaudit l'énorme travail accompli par France Victimes dans tous les territoires et souligne l'importance d'avancer ensemble et de rester solidaires.

Elle s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre à l'organisation de rayonner, d'accompagner et d'agir. Elle assure les victimes que France Victimes et tous ceux qui sont présents sont là pour les écouter, les protéger et les entourer. Elle insiste sur l'importance de la prévention, mais rappelle que l'objectif ultime est le chemin vers la reconstruction et, idéalement, la résilience.



EMMA OUDIOU

Emma OUDIOU a été une sportive de haut niveau pendant 10 ans en athlétisme, 10 sélections en Équipe de France, double médaillée européenne sur 3000m steeple et championne de France à de multiples reprises. Elle est également diplômée en Histoire et Sciences politique.

Lors de son parcours, elle a été victime de violences sexuelles de la part d'un entraîneur de l'équipe de France, ce qui l'a poussée à parler des violences dans le milieu du sport. Elle a commencé à libérer la parole sur ses réseaux, puis à travers son documentaire « *SUITE* », sorti en 2022. Depuis elle intervient dans plusieurs conférences pour parler des violences sexistes et sexuelles dans le sport et sensibiliser un public aussi large que possible afin d'endiguer les violences.

Le sport, tu l'aimes ou tu le quittes

C'est en ces termes qu'un coach c'est adressé à Emma Oudiou, une ancienne membre de l'équipe de France d'athlétisme, aujourd'hui Grand Témoin de nos Assises de l'Aide aux victimes, lorsqu'elle a voulu dénoncer son vécu d'emprise au sein du monde sportif. Elle évoque également la pression sociale et de groupe qui lui comparait cette dénonciation à une trahison. Elle mentionne avoir réussi à exprimer certaines préoccupations, grâce à un regard critique, mais cela n'était pas toujours bien perçu dans son environnement sportif.

Elle souligne que dans le sport, il est impensable pour un athlète d'être en position de dominé.

Emma reconnaît avoir été sous emprise, en attribuant une grande partie de sa réussite sportive à son entraîneur charismatique. Elle exprime le sentiment de devoir beaucoup à cette personne et de lui être redevable. Toutefois, elle décrit également les conséquences néfastes de cette relation, notamment la pression constante de ne jamais décevoir et de toujours être performante. Elle se sentait pendant sa carrière professionnelle soit le grand espoir du sport français, soit comme la honte de son sport.

Notre témoin mentionne des avertissements préalables sur le comportement de son entraîneur, mais elle était prête à tout pour être reconnue et valorisée. Elle s'est maintenue dans un environnement personnel et professionnel toxique avant qu'elle n'explose. Ce moment de rupture lui a fait prendre conscience du décalage entre elle-même et le monde du sport. Elle a finalement décidé de partir, mais s'est retrouvée confrontée à la question de son identité en dehors du sport de haut niveau.

Le témoignage d'Emma Oudiou met en évidence les pressions et les risques d'emprise auxquels les athlètes de haut niveau peuvent être confrontés. Il souligne l'importance de la sensibilisation, de l'éducation et du soutien pour prévenir et traiter ces situations, ainsi que pour permettre aux victimes de se reconstruire en dehors de leur pratique sportive. Elle appelle également à ne pas se laisser aveugler par les Jeux Olympiques à Paris en 2024 et à être conscients des enjeux d'emprise dans le sport.

L'EMPRISE FACTEUR D'ALIÉNATION MENTALE



PHILIPPE-JEAN PARQUET

Philippe-Jean PARQUET est professeur honoraire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Il a créé au CHR de Lille le premier service de psychiatrie de l'enfant, et la première clinique universitaire d'addictologie. Auteur du rapport sur les conduites de consommations de substances psychoactives, dit rapport

PARQUET, il est à l'origine de la création de l'addictologie et du changement de la politique française dans ce domaine. Il a participé à la création du Haut Comité de Santé publique où il a défendu une conception de la santé publique comme une réponse aux besoins et attentes de la population et non comme la gestion de l'offre de soins. Au sein de la mission interministérielle sur les conduites addictives, dans un rapport, il a attiré l'attention sur l'utilisation massive par les salariés d'entreprise des substances psychoactives, aboutissant à la création d'un groupe de travail européen dans le cadre du groupe Pompidou. Il a également présidé la commission jeunesse et prévention à la MILDECA. Il est à l'origine de la notion de conduites dopantes au ministère des Sports permettant d'aller au-delà du concept de dopages sportifs. Il participe sans interruption au conseil d'orientation de la MIVILUDES. Il a donné une définition de l'emprise mentale permettant de caractériser l'état psychologique induit par les organisations à caractère sectaire devenue un outil d'enquête utilisable par la gendarmerie, mais aussi dans les expertises judiciaires.

Comprendre l'emprise mentale : vulnérabilités, résilience et accompagnement à long terme

Jean-Philippe Parquet explique que l'emprise mentale n'est pas une maladie mentale, mais un état psychologique induit et réversible. Il souligne également que l'emprise mentale peut être exercée par plusieurs personnes. En revanche, ce qui distingue l'emprise sectaire, c'est que la personne, ayant des besoins et des attentes non satisfaits, trouve dans les propositions d'une organisation sectaire, d'un coach ou d'une entreprise, quelque chose qui lui convient. C'est une démarche personnelle basée sur le constat que ce qui lui a été proposé auparavant ne lui convient pas.

Lorsqu'on se retrouve face à une personne impliquée dans un groupe sectaire, il est essentiel de ne pas seulement se demander si elle traverse une période de fragilité, mais aussi de prendre en compte les vulnérabilités ou les pathologies préexistantes. L'emprise sectaire peut révéler des vulnérabilités psychiques, d'autant plus que cette emprise perdure dans le temps. C'est pourquoi un accompagnement à long terme est important.

Jean-Philippe Parquet souligne l'importance de puiser dans ses propres compétences pour se sortir de l'emprise sectaire.

La contribution de Jean-Philippe Parquet met en évidence les aspects psychologiques de l'emprise mentale et souligne la nécessité d'un accompagnement à long terme pour aider les personnes à se reconstruire et à sortir de cette emprise. Il met également en garde contre les vulnérabilités préexistantes qui peuvent être exploitées par les groupes sectaires.

L'EMPRISE SECTAIRE FACTEUR D'ALIÉNATION ET SON TRAITEMENT LÉGAL



JEAN-PIERRE JOUGLA

Jean-Pierre JOUGLA a effectué des études de droit à la faculté de Montpellier. Avocat et ancien avoué près la cour d'appel de Montpellier, Président du comité scientifique de la Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme, il est également co-fondateur du diplôme « *Emprise sectaire*

et processus de vulnérabilité » de la faculté de médecine Paris-Descartes. Il est également membre de la cellule « *Emprise et dérives sectaires* » de la Conférence des évêques de France.

L'emprise sectaire : liberté, gourous et voies vers la réparation

Dans son intervention, Jean-Pierre Jouglà, avocat honoraire, aborde le sujet de l'emprise sectaire en mettant l'accent sur la question de la liberté. Il souligne que la dimension de liberté est essentielle dans ce contexte et constitue le cœur du problème.

Selon l'avocat honoraire, l'emprise sectaire est la «mère des emprises» et permet de mieux comprendre les autres formes d'emprise.

Dans un groupe sectaire, le pouvoir est concentré entre les mains du gourou. Il existe trois pouvoirs principaux : le pouvoir législatif et normatif du gourou, le pouvoir exécutif qui se manifeste à travers les actions quotidiennes dictées par le gourou, et enfin le pouvoir judiciaire qui implique les sanctions mises en place par le gourou pour tout écart. Lorsque ces trois pouvoirs sont fusionnés entre les mains d'une même personne, le gourou acquiert une toute-puissance et se positionne en leader incontesté et incontestable.

L'intervenant a travaillé avec des victimes de sectes en tant que juriste, et pour lui, la question centrale est celle de la réparation. Il considère que la véritable liberté réside dans le fait de ne pas être l'esclave de l'autre. Son rôle, en tant qu'avocat, est de contribuer à la transition des adeptes serviles et infantilisés vers des individus citoyens, capables de recouvrer leur autonomie.

Ainsi, l'emprise sectaire représente un véritable défi, avec des gourous souvent dotés d'une personnalité pathologique, qui se nourrissent de leur groupe et établissent une doctrine au fil du temps. L'objectif principal est de permettre aux victimes de se libérer de cette emprise et de retrouver leur pleine citoyenneté. La réparation joue un rôle clé dans ce processus, offrant une voie vers la guérison et la reconstruction.

L'EMPRISE FACTEUR D'ALIÉNATION (SUITE)

L'EMPRISE FACTEUR D'ALIÉNATION INFANTILE



SAMUEL COMBLEZ

Samuel COMBLEZ est psychologue de l'Enfance et de l'Adolescence. Il travaille depuis plus de 20 ans dans le champ de la protection de l'enfance. Après avoir exercé la fonction de psychothérapeute au Centre Médico-Psychologique (CMP) de Villeparisis pour l'hôpital de

Meaux durant 10 ans, il a été pendant 12 ans écoutant/rédacteur de « *Fil Santé Jeunes* », service téléphonique et internet d'aide à distance soutenu par le ministère de la Santé, et de « *Stop Harcèlement à l'école* », dispositif du ministère de l'Éducation Nationale. Pour le Tribunal Judiciaire de Paris, il a été enquêteur de personnalité dans le cadre des procédures de comparutions immédiates ainsi que le premier psychologue national chargé de la prévention du suicide au sein des prisons françaises, pour le compte du ministère de la Justice, au sein du dispositif Codétenus de soutien. Il est aujourd'hui Directeur des opérations de l'Association e-Enfance/3018 – Violences numériques, à Paris et continue d'exercer sa fonction de psychothérapeute dans le cadre d'une activité libérale.

Les enfants face à l'emprise numérique : vulnérabilités, solitude et nécessité de protection

Samuel Comblez, lors de son intervention, met en évidence les problématiques liées à l'emprise numérique sur les enfants. Il souligne que lorsque l'on parle d'enfants, il est nécessaire de prendre en compte leurs vulnérabilités spécifiques.

Il constate que de plus en plus de jeunes se retrouvent seuls devant les écrans, à l'abri du regard critique des adultes. Les parents expriment souvent leur incapacité à accompagner leurs enfants dans cet univers numérique. Cependant, S. Comblez affirme qu'il n'est pas nécessaire de maîtriser les outils numériques ou les règles spécifiques pour pouvoir sensibiliser les jeunes aux risques associés aux réseaux sociaux.

Il évoque avec consternation les cas de suicides de jeunes victimes de cyberharcèlement, soulignant que l'absence d'adultes capables de les aider ou de les protéger est une défaite totale dans notre société. Les jeunes se pensent libres, mais en réalité, ils sont soumis à l'emprise de leur communauté. Leur cadre de vie peut rapidement se transformer en un tribunal populaire où le groupe les rejette.

L'intervenant souligne également que les harceleurs pénètrent dans l'intimité des jeunes, y compris au sein de leur propre foyer. La réaction initiale d'un enfant victime de harcèlement est souvent de se taire, tandis que le harcèlement est banalisé par les enfants, ce qui n'est pas acceptable.

Il décrit l'emprise numérique comme un mélange de séduction, de micro-violences et de chantage émotionnel. Il note que les filles sont souvent les principales victimes de ces situations. Il insiste sur la nécessité de rappeler constamment, en particulier dans le cadre des actions de prévention, que le harcèlement est un délit, punissable et passible de sanctions.

En tant que tiers de confiance, l'organisation e-enfance.org 3018, dont Samuel Comblez fait partie, joue un rôle essentiel en signalant les contenus problématiques aux plateformes pour qu'ils soient supprimés.

L'EMPRISE FACTEUR D'ALIÉNATION SPORTIVE



CAMILLE CLAUSSE-PUJO

Ancienne sportive de haut-niveau (tennis), Camille CLAUSSE-PUJO a poursuivi ses études supérieures aux États-Unis en tant que *student-athlete* (NCAA). Elle est titulaire d'un *BA in Political Science et d'un MA in International Relations*. En 2019, elle rejoint la Commission indépendante sur les abus sexuels dans

l'Église catholique, présidée par Jean-Marc Sauvé, en tant que chargée de mission. En parallèle, elle entame en 2020 un doctorat en socio-anthropologie du sport sur la culture de prévention des risques de santé publique dans le milieu sportif, ce qui lui a notamment permis de travailler comme assistante de recherche auprès de l'Organisation Mondiale de la Santé en freelance. Depuis janvier 2023, Camille CLAUSSE-PUJO exerce les fonctions de chargée de projets Sport au sein de la fédération France Victimes.

Les violences dans le sport : une réalité préoccupante

Dans son intervention, Camille Clausse Pujo met en évidence plusieurs aspects liés aux violences dans le sport. Tout d'abord, elle souligne que le sport, malgré ses valeurs positives, voit parfois évoluer des pratiques déviantes qui vont à l'encontre des principes qu'il souhaite véhiculer.

Elle aborde ensuite le milieu sportif en tant qu'environnement propice à l'instauration d'une relation d'emprise. Les attentes, les pressions sociales, économiques et institutionnelles font des athlètes des individus vulnérables. Cette vulnérabilité peut être exploitée par des individus qui cherchent à exercer un contrôle coercitif sur les sportifs, créant ainsi une relation d'emprise.

Camille Clausse Pujo mentionne également le manque de recensement exhaustif des violences interpersonnelles de mineurs dans le sport en France. Cependant, les résultats des études menées en Europe sont assez parlants et indiquent que les violences touchent de nombreux jeunes sportifs, principalement sous forme de violences psychologiques.

Elle souligne les mécanismes qui favorisent cette emprise sportive. La confiance est au centre des relations sportives, mais elle peut également être utilisée par l'auteur des violences pour exercer son contrôle coercitif sur la victime. Les pressions psychologiques intenses, combinées à un environnement compétitif et parfois féroce, peuvent conduire à une forme d'emprise sur les sportifs, les poussant à se dépasser constamment au détriment de leur bien-être et de leur équilibre dans la vie quotidienne.

Un autre aspect abordé est la normalisation de la douleur physique et de la souffrance mentale dans le milieu sportif. Les sportifs sont parfois amenés à intérioriser la souffrance et à banaliser les comportements déviantes.

Face à cette réalité préoccupante, Camille Clausse Pujo souligne l'importance de former les acteurs du sport pour repérer les signes de violence et de sensibiliser les jeunes athlètes afin qu'ils développent un esprit critique. Il est également nécessaire de créer des espaces neutres, sécurisés et professionnels où la parole peut être libérée, permettant ainsi d'accompagner les sportifs dans la durée en tenant compte de leurs problématiques spécifiques.

TABLE RONDE 2 - LES MÉCANISMES FAVORISANT L'EMPRISE

SOUS LA PRÉSIDENTE DE
RAPHAËL BAILLAND

Magistrat depuis 22 ans, Raphaël BAILLAND a exercé au Parquet de Chartres comme Substitut des mineurs pendant trois ans, puis à la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces du ministère de la Justice pendant quatre ans, où il a été notamment en charge de la création et de la mise en place du plan « alerte enlèvement », puis de la lutte contre le terrorisme islamiste. Il a été ensuite nommé Vice Procureur sur l'île de La Réunion de 2008 à 2013, puis Procureur de la République près le Tribunal de Gap jusqu'à sa nomination en septembre 2019 en qualité de Procureur de la République près le Tribunal de Béziers. Depuis décembre 2022, il est élu président de la Conférence nationale des procureurs de la République ayant pour vocation de représenter l'ensemble des procureurs de la République.

Comprendre et protéger les victimes : l'importance de connaître les mécanismes de l'emprise

Raphaël Bailland met en avant la nécessité d'une meilleure compréhension des mécanismes de l'emprise pour prendre des décisions éclairées et mieux protéger les victimes.

En droit pénal français, l'« emprise » n'est pas en soi une infraction, mais elle trouve sa place dans deux contextes distincts : l'infraction commise sous l'emprise de stupéfiants et l'emprise dans le cadre des violences conjugales. Toutefois, à l'exception du médecin qui peut signaler une personne sous emprise au juge, il n'existe pas de cadre spécifique dans le droit pénal pour traiter cette notion.

L'emprise, quant à elle, peut être définie en fonction de la personnalité des auteurs et de la gravité des faits, qui peuvent être nombreux et de nature différente. Son objectif principal est de dominer et d'anéantir la victime. Le Procureur explique que l'emprise peut résulter de l'utilisation d'alcool, de stupéfiants ou de troubles psychiatriques qui altèrent le discernement de l'auteur.

Il est donc essentiel de mieux comprendre les différents aspects de l'emprise, non seulement pour protéger les victimes, mais aussi pour prendre des décisions éclairées dans le système judiciaire.

Il souligne que parmi les auteurs de violences jugés à Béziers entre 2018 et 2019, 75 % étaient sous l'emprise de substances lors des faits, et ce chiffre monte à 86 % dans les cas de violences conjugales.

Réduire les phénomènes d'addictions pourrait donc contribuer à diminuer le nombre d'infractions. L'emprise est présentée comme un résultat d'un comportement répréhensible ou comme un objectif de l'auteur pour dominer sa victime. Les magistrats, en tant que garants des libertés individuelles, doivent mieux comprendre ces mécanismes pour prendre des décisions éclairées.

Raphaël Bailland aborde ensuite trois sujets : la notion d'emprise en droit pénal, la prévention de la délinquance et de la récidive, ainsi que la meilleure protection des victimes. Il souligne l'importance de considérer la parole des victimes lorsqu'elles sont sous emprise, tout en restant délicat, à l'écoute et en prenant le temps nécessaire. Le phénomène de l'emprise touche à la liberté de la personne, et il est essentiel de mieux appréhender ce phénomène pour mieux aider les victimes.

AUTORITÉ ET EMPRISE : DE LA POSTURE D'AUTORITÉ À LA POSTURE DOMINANTE



PHILIPPE LIOTARD

Philippe LIOTARD est enseignant-chercheur à l'Université Lyon1. Anthropologue du sport et du corps, il est membre du Laboratoire sur les Vulnérabilités et l'Innovation dans le Sport (L-VIS) où il est titulaire de la Chaire LGBTI Santé Éducation Sport. Il travaille notamment sur les violences de genre, les vulnérabilités et les discriminations. Il est également président de la Conférence Permanente des Chargé.es de Mission Égalité-Diversité des Universités et, à ce titre, engagé dans de nombreux projets européens, et acteur de prévention et de formation à l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des personnes victimes de Violences et de Harcèlement sexuels et sexistes, dans le domaine de l'Enseignement Supérieur et du Sport. Il a publié « *L'Entraîneur, l'emprise* » (1999).

Travailler sur la déconstruction de l'emprise

En tant que chargé de mission égalité à l'Université Lyon I, Philippe Liotard met en lumière le contexte propice à l'émergence de l'emprise tout en soulignant la possibilité de la déconstruire. Il soulève des aspects tels que la soumission, l'idée d'être un bon petit soldat et la confiance aveugle, qui peuvent favoriser l'installation de l'emprise.

Dans le domaine de l'université, du sport et de la recherche, il existe des dynamiques spécifiques qui peuvent conduire à des situations d'emprise. Liotard évoque la relation entre l'athlète et l'entraîneur, où la violence liée à l'humiliation peut être particulièrement présente, notamment dans le contexte de différences de genre, en particulier envers les femmes. Des formes de proximité se créent, favorisant l'isolement et la performance dictée par le regard de l'autre.

Il souligne également le paradoxe entre la maltraitance et l'amélioration de la performance. Les ambiances connotées, le harcèlement moral et physique sont des réalités présentes, créant une confusion des désirs et abusant de l'autorité et de la faiblesse de l'autre. Les auteurs d'emprise savent comment manipuler les personnes en leur faisant croire qu'ils ont le pouvoir de satisfaire leurs désirs.

Philippe Liotard souligne ainsi l'importance de remettre en question ces dynamiques et de travailler à la déconstruction de l'emprise dans le milieu universitaire et sportif. Il met en évidence la nécessité de promouvoir des environnements respectueux et égalitaires, où la réussite ne se fait pas au détriment de la dignité et du bien-être des individus.

LES MÉCANISMES FAVORISANT L'EMPRISE (SUITE)

CROYANCE ET EMPRISE



THIERRY RIPOLL

En tant que chercheur en psychologie cognitive, Thierry RIPOLL a exploré plusieurs domaines concernant, la résolution de problèmes, le raisonnement, la mémoire, la perception et l'attention visuelle et les processus impliqués dans la croyance. Par ailleurs, il s'est également intéressé aux conceptions intuitives de la relation esprit/cerveau ainsi qu'aux conceptions philosophiques de cette relation, aux processus neurocognitifs à l'origine des croyances infondées. Actuellement, il étudie les obstacles psychologiques et politiques à la résolution de la crise environnementale dans une perspective évolutionniste. Il vient de publier deux ouvrages à ce sujet.

Facteurs de vulnérabilité aux croyances infondées et à l'emprise

Le professeur en psychologie cognitive Thierry Ripoll met en évidence les facteurs de vulnérabilité qui peuvent rendre certaines personnes plus susceptibles de développer des croyances infondées et de se retrouver sous emprise.

Selon Ripoll, nous ne sommes pas tous égaux dans notre propension à développer des croyances infondées. Les biais cognitifs influencent nos croyances, et certaines caractéristiques peuvent rendre une personne plus vulnérable à ces croyances. Parmi ces facteurs de vulnérabilité, on retrouve un niveau d'études faible, une faible estime de soi, une fragilité psychologique et un sentiment de perte de contrôle, une sensibilité accrue au stress et une intolérance face à l'absence de sens.

Il souligne également que l'emprise peut se produire de manière autonome, où l'aliénation est un rapport de soi à soi. Le gourou ou l'individu manipulateur ne fait que percevoir les besoins de l'adepte et y résonne. Ainsi, il est essentiel de lutter contre l'emprise avant même qu'elle ne s'installe. Cela peut se faire en développant son esprit critique et en améliorant la qualité de son environnement social et psycho-affectif.

Ripoll met en évidence le rôle du système intuitif dans le processus d'emprise, soulignant que tout le monde peut être victime de dérives sectaires et d'emprise. Ce système intuitif, plus vulnérable aux croyances infondées, tend à conclure hâtivement et à établir des inférences causales plutôt que de reconnaître les coïncidences. Les personnes ayant une estime de soi basse et une plus grande propension à croire sont plus susceptibles de se retrouver sous emprise. La fragilité psychologique, le sentiment de perte de contrôle, le stress et la tolérance variable face à l'absence de sens sont autant de facteurs qui influencent la vulnérabilité.

En résumé, Ripoll souligne que l'emprise ne nécessite pas la présence d'autres individus, et que la lutte contre l'emprise peut être renforcée en développant son esprit critique et en créant un environnement social et psycho-affectif de meilleure qualité.

ADDICTION ET EMPRISE



NICOLAS PRISSE

Nicolas PRISSE a été nommé Président de la MILDECA en Conseil des ministres le mercredi 8 février 2017, sur proposition du Premier ministre. Médecin général de santé publique, il a été conseiller en charge des politiques de santé publique au cabinet de la ministre des Affaires sociales et de la santé (2016-2017). De 2012 à 2016, il fut chargé de mission auprès du Secrétaire général des ministères chargés des Affaires sociales. Il était auparavant chargé de mission à la Direction Générale de la Santé.

Lien entre consommation de substances et emprise

Nicolas Prisse, président de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA), souligne les conséquences néfastes de la consommation de substances sur la société et met en évidence le lien entre la violence et l'addiction.

En France, les chiffres de l'addiction sont alarmants, avec 75 000 décès par an liés au tabagisme et 41 000 décès attribués à l'alcool. La consommation d'alcool se retrouve au demeurant souvent mentionnée dans les cas de violences dans le couple. Cette constatation corrobore la réalité : en France, 40 % des crimes et délits commis l'ont été sous l'emprise d'alcool et de stupéfiants. Un signal encourageant : la France enregistre une baisse de toutes les consommations chez les jeunes de 17 ans cette année.

Le Président de la MILDECA souligne que l'addiction est une forme d'emprise qui entraîne une perte de liberté et de contrôle. Une personne peut être aliénée par une substance ou une consommation, et cela est influencé par une combinaison de fragilités génétiques ou acquises ainsi que par la nature des produits addictifs et la qualité de l'environnement.

Il met en évidence le phénomène de «protection» des victimes, où certaines personnes consomment des substances comme l'alcool en prévision de violences subies, afin de rendre la situation moins difficile à supporter. Il souligne également l'espoir reposant sur le développement de compétences psychosociales solides chez les enfants, qui deviendront les adultes de demain.

En tant que président de la MILDECA, l'intervenant étudie les liens entre la consommation de substances et la violence. L'action publique dans ce domaine englobe des actions régaliennes, des soins, de la prévention, et d'autres mesures visant à faire face à ce problème. Il souligne que de nombreuses personnes sont touchées par la consommation d'alcool (40 %) et que la consommation de cocaïne va grandissante.

VULNÉRABILITÉ ET EMPRISE



FRÉDÉRIC COURTOT

Frédéric COURTOT est Commissaire de police, adjoint au chef de l'Office Central pour la Répression des Violences aux Personnes (OCRVP) de la Direction Centrale de la Police Judiciaire. L'OCRVP a pour mission de lutter contre les infractions les plus graves à l'encontre des personnes notamment les homicides et viols, en particulier à caractère sériel, l'exploitation sexuelle des mineurs en ligne (Internet) et la pédocriminalité itinérante, et les dérives sectaires constitutives d'infractions pénales.

Protection des personnes exposées aux contenus inappropriés en ligne

Le commissaire de police Frédéric Courtot, adjoint au chef de l'Office Central pour la Répression des Violences aux Personnes (OCRVP), souligne l'importance de protéger les personnes qui sont exposées à des contenus inappropriés en ligne, en particulier les enfants. Dans son intervention, il met en lumière le premier type d'emprise qui se manifeste à travers l'environnement numérique des victimes.

Frédéric Courtot souligne les chiffres alarmants, révélant que 63 % des moins de 13 ans ont un compte sur un réseau social, et chaque mois, 2,3 millions de mineurs consultent des sites inappropriés. De plus, il souligne que la moitié des images échangées par les pédocriminels sont mises en ligne par les enfants eux-mêmes ou par leurs parents.

Le processus d'emprise se déroule en plusieurs phases. Tout d'abord, l'agresseur entre en contact avec l'enfant via internet. Ensuite, une relation de type «je te donne tu me donnes» s'établit avec des échanges. La troisième phase consiste en un chantage exercé par le pédocriminel qui maintient le silence sur les activités. Enfin, dans la quatrième phase, l'objectif est d'élargir la relation en invitant d'autres enfants pour que d'autres adultes participent.

Le rapport au corps et à la pornographie a changé, et pour protéger les personnes exposées à ces contenus, Frédéric Courtot met en avant plusieurs mesures. Tout d'abord, il insiste sur l'importance d'une sensibilisation et d'une éducation précoce des jeunes, des parents et des acteurs de l'internet sur les dangers en ligne. Une communication ouverte et un environnement où les enfants se sentent en confiance pour signaler tout comportement suspect sont également essentiels. Enfin, l'utilisation d'outils de contrôle parental permet de limiter l'accès des enfants à des contenus inappropriés et de surveiller leurs activités en ligne.

Le commissaire Courtot souligne l'importance de lutter contre les phénomènes tels que la sextorsion, le grooming et la sollicitation d'enfants à des fins sexuelles. Il rappelle également l'importance de signaler les cas de violences et de confronter les auteurs à travers des enquêtes approfondies.

TABLE RONDE 3 – LES EFFETS DE L'EMPRISE



SOUS LA PRÉSIDENTE DE PERRINE GOULET

Perrine GOULET est Députée de la première circonscription de la Nièvre depuis 2017. Elle siège à la Commission des finances où elle est rapporteure spéciale de la Mission solidarité, insertion et égalité des chances. Son engagement en faveur des droits des enfants l'a

conduite à devenir rapporteure de la Commission d'information sur l'Aide Sociale à l'Enfance en juillet 2019. Ses recommandations ont abouti en 2022, sous l'impulsion de Yaël Braun-Pivet à la création de la Délégation parlementaire aux droits de l'enfant à l'Assemblée Nationale, qu'elle préside. La Délégation couvre diverses thématiques telles que le harcèlement, les violences intrafamiliales et le numérique.

Le droit de l'enfant : un enjeu majeur dans la lutte contre l'emprise

Perrine Goulet, Présidente de la délégation parlementaire aux droits des enfants, souligne l'importance du droit de l'enfant en tant qu'enjeu majeur. Elle met en évidence la complexité des mécanismes d'emprise, indiquant qu'il est essentiel de les comprendre afin de pouvoir apporter une aide adéquate.

Selon Perrine Goulet, un enfant peut devenir l'objet d'une emprise dans le cadre de violences au sein du couple. Cette situation délicate nécessite une compréhension approfondie du mécanisme de l'emprise pour pouvoir intervenir efficacement et protéger l'enfant concerné.

La Présidente de la délégation parlementaire aux droits des enfants insiste sur l'importance de prendre en compte les droits de l'enfant dans toutes les décisions et politiques. Elle souligne que sans une compréhension claire des mécanismes de l'emprise, il devient difficile de garantir ces droits fondamentaux et de soutenir les enfants qui en ont besoin.

LES EFFETS DE L'EMPRISE SUR LE PSYCHISME



MATTHIEU FRAIGNEAU

Matthieu FRAIGNEAU est psychiatre ainsi que coordinateur de la CUMP 34. Il est également responsable du Centre Régional du Psychotrauma Occitanie à l'antenne de Montpellier, et, responsable d'unité des urgences psychiatriques de l'hôpital Lapeyronie.

Les éléments clés de la relation d'emprise

Matthieu Fraigneau, praticien hospitalier psychiatre au CHU de Montpellier, met en évidence les éléments déterminants dans la relation d'emprise, tels que le contrôle, la manipulation émotionnelle, l'isolement social, l'abus verbal, psychologique et les violences physiques et sexuelles.

Selon le Dr. Fraigneau, la relation d'emprise peut toucher une grande partie de la population, mais certains profils psychologiques sont plus susceptibles d'y être vulnérables. Parmi ces profils, on retrouve ceux ayant une faible estime de soi, un besoin de valorisation, une quête affective et une peur de l'abandon. Il souligne également l'existence de plusieurs schémas cognitifs associés aux relations d'emprise, tels que la peur de l'abandon/rejet, la privation émotionnelle, l'impuissance, le sacrifice et la méfiance.

Le praticien explique qu'il existe quatre symptômes clés du trouble de stress post-traumatique dans le contexte d'une relation d'emprise. Il s'agit de l'augmentation de l'état d'éveil et de la réactivité, des reviviscences (diurnes et nocturnes) sous forme de flashbacks et de cauchemars, de l'évitement des stimuli associés au traumatisme, et de l'altération des cognitions et de l'humeur. En outre, il mentionne également la possibilité de présenter des symptômes de dissociation traumatique tels que la dépersonnalisation, la déréalisation et l'amnésie.

APPRÉHENSION DE L'EMPRISE PAR LA MÉDECINE LÉGALE



ÉRIC BACCINO

Éric BACCINO a effectué des études de médecine à Marseille et Brest. Il est spécialiste en médecine interne et en maladies de l'appareil digestif, Professeur des Universités et praticien hospitalier de Médecine légale depuis 1990. Membre de l'*américain academy of forensic sciences* de la société française de médecine légale past président de la société mondiale (IAFS), il est aussi rédacteur en chef de la « *Revue de médecine légale* », directeur adjoint de IEDPFM (unité de recherche) et auteur de « *Médecine légale Clinique* » (3^{ème} édition) et du « *manuel d'expertises médicales* ». Il est également responsable des DU de Dommage corporel, Médecine Légale Clinique, Victimologie, et de l'Emprise Sectaire. Enfin, il est expert près la cour d'appel de Montpellier et Chef de service de médecine légale du Chu de Montpellier.

Secret médical et violences conjugales

Éric Baccino, professeur des Universités et praticien hospitalier de Médecine légale au CHU Montpellier, souligne l'évolution de la prise en compte de la notion d'emprise. Avant 2020, cette notion n'était pas clairement définie sur le plan littéraire ou scientifique et n'était pas suffisamment reconnue. Cependant, depuis la loi de juillet 2020, des mesures ont été prises pour protéger les victimes adultes en danger immédiat et incapables de se protéger en raison d'une situation d'emprise. Il est désormais possible pour le corps médical de signaler cette situation au procureur sans le consentement de la victime, ce qui constitue une avancée révolutionnaire malgré les implications sur le secret médical.

Éric Baccino souligne que la notion d'emprise pensée par des juristes ne repose sur aucun critère médical. La Vade-mecum de la réforme de l'article 226-14 du code pénal intitulé « Secret médical et violences conjugales » ne fournit pas de définition précise de cette notion. De même, les critères d'évaluation et les indices permettant d'identifier l'emprise sont complexes et ne relèvent pas de la sphère médicale, selon le médecin légiste. De plus, la notion de danger immédiat, nécessaire pour justifier le signalement au procureur, ne repose pas non plus sur des critères médicaux.

Éric Baccino soulève deux possibilités : soit la loi est inapplicable par les médecins car l'emprise et le danger immédiat ne sont pas des éléments médicaux, soit elle s'applique à toutes les victimes, y compris celles victimes de sectes, de violences des aidants (personnes âgées, handicapées) ou à la vie professionnelle. Plutôt que de se concentrer uniquement sur le signalement judiciaire, il propose de rendre attractif le processus de signalement et de séparation pour les victimes. Cela pourrait inclure des mesures telles que le changement de nom et l'octroi de ressources financières pour encourager la migration interne des victimes de violences conjugales.

Dans l'ensemble, Éric Baccino met en évidence l'importance de reconnaître la notion d'emprise et les défis auxquels sont confrontés les professionnels de la santé dans son évaluation et sa prise en charge. Il soulève des questions sur l'applicabilité de la loi et propose des solutions pour mieux protéger les victimes de violences dans le couple.



MATHIEU LACAMBRE

Mathieu LACAMBRE est psychiatre hospitalier au CHU de Montpellier ; et exerce la psychiatrie légale dans des espaces complexes aux interfaces Santé-justice (prison, unités spécialisées d'accueil et d'évaluation, unité de soins intensifs etc.). D'abord engagé auprès des victimes, il s'est tourné vers les auteurs afin de traiter les violences dès leurs origines. Responsable du Diplôme universitaire de psychopathologie légale, chargé d'enseignements dans plusieurs facultés, il est l'auteur de nombreux articles sur la violence et la dangerosité et a coordonné plusieurs ouvrages. De plus, parce qu'une prévention efficace est possible, avec son équipe, il est à l'origine de la création d'une Boîte à Outil de prévention des violences à caractère sexuel et sexiste : la BOAT®.

La relation d'emprise et ses conséquences

Mathieu Lacambre, praticien hospitalier psychiatre au CHU Montpellier, met en évidence la nature de l'emprise en tant que dynamique relationnelle dans laquelle une personne exerce un contrôle sur une autre, exploitant sa vulnérabilité. Il décrit cette relation comme une « maladie de la relation » où 1+1=1, c'est-à-dire que l'individu dominant absorbe la personnalité de l'autre qui est plus vulnérable. Il identifie trois types de personnalités présentes chez les auteurs d'emprise : le paranoïaque, le psychopathe et le pervers.

Selon Mathieu Lacambre, les premières victimes de l'emprise sont les enfants, suivis des personnes en couple. Il souligne que l'autre personne impliquée dans la relation d'emprise est prête à tout, parfois même jusqu'à la mort. Il révèle que dans 80 % des cas d'uxoricide (meurtre du conjoint), 40 % des auteurs font une tentative de suicide. La « maladie de la relation » affecte les deux parties impliquées, et il se trouve face à des victimes vivantes qui peuvent être comme des morts-vivants, des survivants ou des ombres d'eux-mêmes.

Mathieu Lacambre met en avant plusieurs notions clés à retenir, notamment le cercle de la violence, la dangerosité, la vulnérabilité, le dépistage et l'intervention. Il souligne également le rôle du secret dans le maintien de l'emprise et affirme qu'il est nécessaire d'agir même en transgressant le secret professionnel, en informant la personne qui souhaite avouer son statut d'auteur d'emprise du risque de signalement.

Le docteur Lacambre met en lumière la nature destructrice de la relation d'emprise et souligne l'importance d'une prise de conscience, d'un dépistage précoce et d'interventions appropriées pour protéger les victimes. Il soulève également des questions éthiques liées au secret professionnel et à la nécessité d'agir pour prévenir les situations de danger.

VENDREDI 16 JUIN 2023



PRÉSIDENTE DE LA FÉDÉRATION FRANCE VICTIMES

MARYSE LE MEN RÉGNIER

Administrateur de France Victimes depuis 2003 au nom de l'Association France Victimes 33 ALP à Talence en Gironde, Maryse LE MEN RÉGNIER a occupé les fonctions de Trésorier adjoint puis de Vice-Présidente. Elle a été élue à la Présidence de France Victimes en juin 2017. Au sein de la Fédération, elle a été plus particulièrement chargée des grands événements, de la cartographie associative et de la communication. Elle a contribué au développement des enquêtes de personnalité victimes.

Sur le plan associatif, elle fonda en 1991 une association de contrôle judiciaire au sein de laquelle, elle a ensuite créé un service d'aide aux victimes. Au sein de l'association, elle avait mis en place un groupe de paroles des délinquants sexuels. Sur le plan professionnel, elle est actuellement Présidente de la Chambre de l'instruction et de la Chambre de l'application des peines de la Cour d'appel d'Agen. Auparavant, Présidente de Chambre à la Cour d'Appel de Limoges, elle fut chargée de la chambre des appels correctionnels, et des assises d'appel ; conseiller à la Cour d'Appel de Toulouse affectée à la chambre de l'instruction après avoir exercé pendant 22 ans les fonctions de l'instruction.



Un soutien financier adéquat pour l'aide aux victimes en France

Maryse Le Men Régnier, présidente de la Fédération France Victimes, s'est exprimée devant le Garde des Sceaux, soulignant les lignes directrices nécessaires pour améliorer l'accompagnement et l'aide aux victimes. Elle a insisté sur l'importance d'une réponse adaptée et efficace, tant sur le territoire métropolitain qu'ultramarin, en promouvant une vision universaliste de l'aide aux victimes.

La Présidente a dressé un bilan satisfaisant des actions menées par la Fédération, avec 360 000 victimes prises en charge en 2022 et un taux de décroché téléphonique de 90 % via le numéro 116 006. La Présidente a souligné que la France devait rester un modèle en assurant un accès égalitaire et durable aux droits des victimes, tant sur le plan physique que psychologique que sur l'accompagnement social.

Maryse Le Men Régnier a également mis en avant la diversité des services d'aide offerts par la Fédération, en tant que seule association spécialisée dans ce domaine. Son ambition est de faire reconnaître et prendre en charge les victimes à la hauteur de leurs besoins, en renforçant le rôle central des associations locales dans les interventions.

Cependant, la présidente a fait part d'un retard en termes de financement, soulignant le besoin d'un soutien accru des pouvoirs publics pour assurer une mise en œuvre adéquate face aux enjeux sociétaux et aux attentes des victimes. Elle a exprimé la nécessité de s'aligner avec les autres situations européennes, à savoir : les Pays-Bas avec 55 millions d'euros annuels pour 18 millions d'habitants, l'Angleterre avec 63 millions d'euros pour une structure unique avec 59 millions d'habitants, ou encore Malte avec 7 millions d'euros pour 520 000 habitants. Au regard de ces chiffres, la France fait pâle figure avec 29 millions d'euros pour l'aide aux victimes pour environ 66 millions d'habitants.

En conclusion, Maryse Le Men Régnier appelle les pouvoirs publics et en présence du Ministre à un soutien financier plus conséquent afin de garantir une prise en charge appropriée des victimes, reconnaissant ainsi l'importance cruciale du travail des associations dans ce domaine.



MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

ÉRIC DUPOND-MORETTI

Né le 20 avril 1961 à Maubeuge (Nord), Éric DUPOND-MORETTI est avocat pénaliste depuis 1984. En activité à Lille pendant trente ans, il s'est inscrit au Barreau de Paris en 2016, et fonde le cabinet Dupond-Moretti et Vey. Depuis juillet 2020, il est Garde des Sceaux, ministre de la Justice.

Renforcement des mesures d'aide aux victimes et soutien à la fédération France Victimes

Éric Dupont-Moretti a exprimé sa reconnaissance envers l'engagement et le professionnalisme des membres de la fédération France Victimes. Il s'est dit heureux de participer à cet événement, après sa présence aux 36èmes assises à Nevers. Le Ministre a souligné que les associations représentent la force motrice de la politique publique d'aide aux victimes, accompagnant ces dernières tout au long de leur parcours judiciaire et leur redonnant confiance, contribuant ainsi à restaurer la confiance dans la justice.

Le Ministre a affirmé son soutien aux actions de France Victimes, se réjouissant de constater que sa vision était partagée par les associations d'aide aux victimes.

Le Garde des Sceaux a ensuite mentionné l'augmentation des crédits alloués à l'aide aux victimes : ces derniers ont augmenté de 70 % depuis 2017. Depuis 2020, ces crédits sont passés de 28 à 44,5 millions d'euros. Le budget spécifiquement dédié au financement des associations est de 30 millions soit une augmentation de 25 % entre 2020 et aujourd'hui. Il a relevé une hausse de l'activité des associations liée au déploiement des outils de protection judiciaire, concernant les violences intrafamiliales. Le Ministre a souligné les progrès réalisés, notamment en termes de nombre d'appels téléphoniques, passant de moins de 1000 en 2020 à 5000 actuellement.

Le Garde des Sceaux a également annoncé la mise en service dès le mois de juin 2023 de 6300 Bracelets Anti-Rapprochement (BAR) offrant une meilleure batterie, un meilleur couverture réseau et une meilleure ergonomie.

Le Ministre a annoncé la création d'un « pôle violences intrafamiliales » avec un coordonnateur au Parquet, un coordonnateur au siège, des attachés de justice spécialement formés et habilités. Une organisation qui s'imposera à tous par voie de décret qui sera pris à la fin de cet été 2023.

Le projet de loi de programmation de la Justice, et la circulaire ministérielle du 2 décembre 2022 sont présentées comme des avancées en matière d'accompagnement et d'accès aux droits pour les victimes.

En février 2023, un programme d'expérimentation d'accompagnement des victimes mineures (PAMIVI) a été lancé dans dix juridictions pilotes. Ce programme permet aux victimes mineures de découvrir la salle d'audience en amont du procès, de comprendre comment se déroulera l'audience, de « toucher la robe du juge » pour humaniser les actions, et d'établir un lien avec un chien d'assistance judiciaire. Il a réaffirmé son souhait d'ailleurs, de voir s'étendre le dispositif des CAJ d'ici à 2050 dans toutes les juridictions. Il a également mentionné le lancement d'un guichet unique par la Délégue Interministérielle de l'Aide aux Victimes (DIAV), ainsi que des initiatives visant à faciliter la transmission de documents par la Procédure Pénale Numérique (PPN) et à promouvoir une nouvelle dynamique pour la justice restaurative.

Éric Dupont-Moretti a évoqué la réalisation d'une brigade d'urgence pour les victimes et l'importance d'intégrer l'environnement du sport de haut niveau dans le cadre de l'aide aux victimes. Le Garde des Sceaux conclura par « la porte de la Chancellerie vous sera toujours ouverte ».



FONDATRICE DE FRANCE VICTIMES 34

CHRISTINE LAZERGES

Christine LAZERGES, fondatrice de France-Victimes 34 en 1983, est professeure émérite de droit pénal et politique criminelle à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; elle a été professeure à l'Université de Montpellier I de 1979 à 2012, Députée de l'Hérault de 1997 à 2002. Christine Lazerges est ancienne Présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), 2012-2018.

Pas de sortie de l'emprise sans Justice Restaurative

Dans son intervention vidéo, Christine Lazerges souligne que l'emprise est une forme de domination qui exclut le consentement, peu importe l'âge de la personne concernée. Elle explique que la sortie de l'emprise pour les victimes est un processus complexe, comparé à une randonnée en montagne traversant trois cols successifs : la reconnaissance en tant que victime, la réparation et l'indemnisation, et enfin la reconstruction ou restauration.

Les associations d'aide aux victimes jouent un rôle essentiel en offrant un espace où les victimes peuvent exprimer leur honte, car souvent elles ne peuvent pas le faire auprès de leur entourage proche. Christine Lazerges met en avant l'intelligence de la Justice Restaurative, qui se construit en présence de la personne écoutée. Elle souligne que la sortie de l'emprise ne peut se faire sans la Justice Restaurative.

La notion de restauration doit être comprise comme un profond changement, même s'il peut rester des cicatrices. C'est pourquoi certaines personnes, une fois sorties de leur statut de victime, souhaitent témoigner de ce qu'elles ont vécu : passer de victimes à témoins.



Découvrez l'intervention de Christine Lazerges en vidéo

TABLE RONDE 4 - LA SORTIE DE L'EMPRISE



OLIVIER SAVIGNAC

Musicien et réalisateur audiovisuel aveyronnais âgé de 43 ans, Olivier SAVIGNAC est co-fondateur de l'association Parler et Revivre agissant plus particulièrement pour et aux côtés de personnes victimes dans l'Église catholique. L'association a collaboré avec la CIASE (ou commission Sauvé) tout au long de son existence (2018-2021). Victime d'un prêtre à l'âge de 13 ans, il a été lanceur d'alerte dès la fin des années 2000 dans le cadre de plusieurs affaires pédocriminelles. Depuis 2016, il très actif dans le dialogue avec les instances publiques (État, Sénat, collectivités territoriales, municipalités, etc.), associations et les instances de l'Église (CEF, CORREF, Vatican). En 2020, il crée un spectacle ciné-concert : « *L'enfant du silence* », suivi d'interventions en milieu scolaire sur le sujet.

Sortir du silence et lutter contre l'emprise

Olivier Savignac nous livre les témoignages de victimes dans l'Église catholique. Il souligne le pouvoir de contrainte et de domination de cette institution, qui maintient les victimes dans un silence oppressant. Il mentionne que l'individu dominé sur le plan religieux a le sentiment d'être seul responsable de sa situation. Pour les victimes, la définition de l'emprise reste souvent abstraite, et il est crucial de sensibiliser, former et informer sur cette problématique.

Il fait référence à la diminution de moitié du nombre d'accidents de la route au cours des vingt dernières années, et propose d'investir le même engagement dans la lutte contre l'emprise.

En collaboration avec la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE), Olivier Savignac et son association «Parler et Revivre» jouent un rôle national et international dans la reconnaissance et la réparation des victimes de l'Église catholique. Il partage l'histoire de Nicolas, qui a été victime d'abus sexuels par un prêtre et un animateur, mais dont la parole n'a pas été initialement entendue. Il souligne les pressions exercées sur Nicolas lorsqu'il a tenté de poursuivre en justice, mais aussi l'importance de prendre en compte le parcours et l'expérience de chaque personne dans le cadre de la Justice restaurative.

En conclusion, Olivier Savignac encourage l'échange, la création et le dialogue, soulignant que c'est ainsi que la lutte contre l'emprise pourra devenir une réalité.

LA VICTIME FACE À L'EMPRISE : LA DIFFICILE PRISE DE CONSCIENCE



CAROLE DAMIANI

Docteur en psychologie, Carole DAMIANI exerce dans le champ de l'aide aux victimes d'infractions pénales et d'accidents collectifs depuis plus de 30 ans. Elle est co-responsable du DU de psychotraumatisme de Paris Cité et chargée d'enseignement dans diverses universités. Elle exerce une activité de chercheur concrétisée par la publication d'ouvrages et d'articles dans le champ de la psychotraumatologie. Enfin, elle est membre de diverses institutions et conseils scientifiques dont : l'ALFEST ; le CERDACC ; le CN2R ; France Victimes ; et a été membre de la Commission Indépendante sur les Abus Sexuels commis au sein de l'Église Catholique-CIASE.

Sortir de l'emprise : Comprendre les nuances et les défis de la déprise

Carole Damiani, Docteure en psychologie, a abordé lors de son intervention le processus de sortie de l'emprise, en mettant en évidence les différences entre les enfants qui ont vécu uniquement dans l'emprise et ceux qui ont connu une vie « normale » avant d'être soumis à une période d'emprise. Elle a souligné que l'emprise est une relation de possession, où la personne concernée idéalise souvent son agresseur, même si elle n'a pas conscience d'être sous son influence.

Elle a également fait la distinction entre l'emprise et le comportement du pervers narcissique, ainsi que la notion de « mère toxique ». La phase de déprise, qui survient lorsque la personne sort de l'emprise, peut être difficile à vivre, entraînant souvent des sentiments d'abandon et de dépression. La honte et le jugement jouent un rôle important pour les personnes sous emprise.

Les aidants, bien qu'essentiels, peuvent avoir du mal à reconnaître la réalité de l'emprise, car cela peut être douloureux à accepter. L'intervenante a souligné l'importance d'être présent pour la personne sans la forcer ni restreindre sa liberté, et d'aider progressivement dans le processus de déconstruction de l'emprise interne pour qu'elle puisse prendre sa nouvelle place et faire la distinction entre elle-même et l'autre. Ce processus demande du temps et nécessite des ressources pour offrir à la personne un nouveau monde en échange de celui qu'elle quitte.

LA PLACE RETROUVÉE DE LA VICTIME DANS LA SOCIÉTÉ

HERVÉ POLESİ



Diplômé en philosophie et en biostatistiques, Hervé POLESİ est Docteur en sociologie et Maître de conférence associé en sciences sociales à l'Université de Strasbourg, intervenant principalement dans les master Interventions Sociales, Comparaisons Européennes, Migrations et Conflits, Criminologie, Médiations. Il est chargé de mission sur l'innovation et le développement au sein de l'association Viaduc France Victimes 67 et porte une étude sur les victimes de dérives sectaires.

Surmonter l'emprise : Retrouver sa place et briser le silence

Hervé Polesi, chargé de mission - innovation et développement à VIADUC France Victimes 67, a abordé lors de son intervention le sentiment de honte chez les victimes et leur préoccupation quant à l'endroit où porter cette honte. Il reprend la référence proposée par Chistine Lazerges sur l'histoire de Tamar dans la Bible.

Il a également évoqué les témoins de Jéhovah et a établi un parallèle avec la sorcellerie dans le bocage normand, soulignant que l'emprise est similaire à être « emboucané » en argot marseillais, c'est-à-dire pris dans un piège.

Une question fondamentale soulevée est de savoir si l'emprise permet à la victime de retrouver sa place. Dans le cas des sectes, ce qui est promis est précisément de retrouver sa place au prix de l'aliénation de celui qui s'y intègre.

Il a noté que l'emprise et l'aliénation sont proches dans leurs mécanismes et dans la vie de ceux qui se soumettent. Face à cette réalité, il est essentiel de proposer des solutions. Cependant, partir lorsqu'on est sous emprise signifie se retrouver seul et isolé, alors qu'auparavant on était intégré à un groupe. La clé réside dans l'entourage, en aidant la victime à renouer avec sa famille, mais aussi dans un entourage élargi. Cela peut impliquer un travail de terrain, des groupes d'entraide, des réunions de déprise animées par d'anciennes victimes et des interactions avec des communautés sur les réseaux sociaux, parmi d'autres possibilités.

L'ENTOURAGE FACE À L'EMPRISE



PASCALE DUVAL

Travaillant depuis 15 ans à l'Unadfi, Pascale DUVAL en est aujourd'hui sa directrice et sa porte-parole. Elle est un témoin des dommages causés par les dérives sectaires. Son travail de vulgarisation est intéressant pour qui veut comprendre les racines de ce phénomène qui depuis trop longtemps ne cesse de prendre insidieusement de l'ampleur.

L'entourage face à l'emprise et la reconstruction familiale

Dans son intervention, Pascale Duval, directrice et porte-parole de l'Union Nationale des Associations de Défense des Familles et Individus Victimes de Sectes (UNADFI), partage une histoire bouleversante d'une personne qui a contacté l'association dans un état de désarroi. La mère de l'appelante, vivant à 300 km de distance, a été confrontée à une situation troublante : son fils et sa belle-fille sont venus accoucher dans sa baignoire. Depuis cet événement, la grand-mère est plongée dans un état de sidération, car non seulement l'accouchement a eu lieu chez elle, mais en plus, la belle-fille refuse de nourrir le nouveau-né, affirmant qu'il est chargé d'énergie négative.

Pour donner un sens à cette expérience traumatisante et aider la famille à comprendre ce qui se passe, l'UNADFI intervient en identifiant le groupe sectaire auquel ils sont confrontés. L'objectif est de donner un sens à ces images troublantes pour qu'elles ne restent pas simplement un traumatisme. L'UNADFI explique alors à la famille les croyances et pratiques de la secte, notamment les directives sur la façon de concevoir et d'élever «un enfant parfait» adepte de la secte. L'UNADFI, avec ses 40 ans d'expérience, observe et analyse constamment le phénomène sectaire afin d'être au plus près des victimes. Son rôle essentiel est de donner un sens à ce qui arrive et d'analyser l'évolution constante de ce phénomène.

Les appelants à l'UNADFI sont principalement des membres de la famille et des proches des adeptes (68%), tandis que les anciens adeptes ne représentent que 14% des appels. L'association accompagne les familles des adeptes en attente de leur sortie d'emprise sectaire. Cependant, l'une des plus grandes difficultés est de déterminer si la situation relève réellement d'une dynamique sectaire. L'UNADFI a réalisé un film pour aider les visiteurs de leur site web à comprendre les signes d'une secte, et a mis en place un questionnaire en collaboration avec le Professeur Parquet pour faciliter cette évaluation.

L'UNADFI joue également un rôle important dans l'apaisement des proches des victimes et les ramener à la réalité juridique. Il est parfois nécessaire d'expliquer aux familles que des actions médiatiques risquent d'être contre-productives, et peuvent conduire à la perte de contact définitive avec leur proche.

LA PRISE EN CHARGE DES AUTEURS



VÉRONIQUE DANDONNEAU

Véronique DANDONNEAU Responsable du pôle *Mandats judiciaires & accompagnements socio-éducatifs* chez Citoyens & Justice. Juriste et victimologue, elle se concentre sur la justice restaurative. Elle dirige la commission nationale pré-sententielle majeurs de Citoyens & Justice et intervient dans la formation sur la médiation pénale et la justice restaurative à l'École nationale de la PJJ.

Accompagner les auteurs de violences conjugales :
Vers une sortie de l'emprise et un changement de comportement

Véronique Dandonneau, conseillère technique à Citoyens et Justice, aborde dans son intervention la question de la prise en charge des auteurs de violences conjugales (VC). Elle souligne que pour œuvrer collectivement dans le processus de sortie de l'emprise, il est nécessaire de parler des auteurs. Citoyens et Justice intervient auprès de près de 350 000 justiciables par an, tant avant qu'après les jugements, en accompagnant des auteurs majeurs et mineurs.

Elle met en avant la notion de contrôle coercitif, qui permet de qualifier des faits sur lesquels il est possible d'accompagner l'auteur. Dans l'accompagnement des auteurs, il est important de faire preuve de modestie, car le travail en profondeur nécessite du temps pour opérer des changements. Il s'agit de conscientiser les auteurs et de les rendre responsables de leurs actes.

Cependant, le cadre d'intervention des associations est limité, car il est défini par l'institution judiciaire dans le cadre d'un mandat pénal. Pour remédier à cette contrainte, des centres pour auteurs de VC sont développés (CPCA), offrant la possibilité de basculer vers des mandats en dehors du temps judiciaire.

Véronique Dandonneau présente les principes fondamentaux des accompagnements : notamment l'interdit posé par la justice qui sert de point d'appui et de départ pour le travail. Les intervenants socio-judiciaires adoptent une posture ferme et non négociable vis-à-vis des actes commis par les auteurs. Il est rappelé de manière systématique à l'auteur qu'il a choisi la voie de la violence.

L'intervenante souligne également l'importance de faire sortir la question des violences de la sphère purement intime, en la considérant comme un marqueur pour aller vers la sortie de l'emprise. Elle fait référence au terme «terrorisme intime» utilisé en Espagne et propose d'adosser l'accompagnement socio-éducatif à cette approche.

En termes de bonnes pratiques, il est souligné qu'un grand nombre d'associations prennent contact avec les victimes pour les informer et leur expliquer comment elles peuvent utiliser le contrôle judiciaire. La communication est également considérée comme essentielle, en mettant en place des campagnes qui s'adressent aux auteurs, à l'instar de l'Espagne qui a réussi à réduire de manière significative le nombre de féminicides grâce à de telles campagnes. L'éducation est également soulignée comme un aspect important à prendre en compte.

TABLE RONDE 5 - QUELLES RÉPONSES POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE INTERMINISTÉRIELLE DES VICTIMES SOUS EMPRISE ?



SOUS LA PRÉSIDENTE DE LAURENCE BEGON

Magistrate depuis 20 ans, Madame Laurence BEGON-BORDREUIL a essentiellement exercé, au début de sa carrière, les fonctions de Juge des enfants, mais également de Juge d'instruction et de Juge d'application des peines. Convaincue de l'enjeu pour les magistrats de s'appuyer sur des connaissances pluridisciplinaires, et forte d'un cursus en parallèle en psychologie, elle a ensuite exercé pendant 5 ans les fonctions de coordonnatrice de formation continue à l'École Nationale de la Magistrature (ENM) en charge du pôle de formation dédiée. Depuis 2021, elle a rejoint la Délégation Interministérielle à l'Aide aux Victimes (DIAV) en qualité de conseillère juridique et relations avec l'autorité judiciaire.

Les évolutions de l'accompagnement des victimes : Circulaire sur les annonces de décès, révision de l'instruction sur les victimes de terrorisme, et projet de guichet unique

Laurence Bégon, conseillère juridique à la Délégation interministérielle à l'aide aux victimes (DIAV), souligne l'importance de l'accompagnement des personnes sous emprise. Bien que la DIAV soit une institution plus récente que France Victimes, elle coordonne le travail gouvernemental d'aide aux victimes en réunissant différents acteurs tels que la justice, la police, la santé, les services sociaux, etc. Son rôle est de soutenir, coordonner et construire un parcours globalisé d'aide aux victimes. Plusieurs événements sont mentionnés, notamment les annonces de décès, pour lesquels une circulaire a été publiée, afin de réguler l'annonce et les pratiques entourant les décès brutaux. Un autre chantier concerne l'accompagnement des victimes de terrorisme, en mettant l'accent sur l'indemnisation des familles et les procès collectifs. Enfin, un projet de création d'un guichet unique des victimes et des familles est envisagé, avec pour objectif de mettre en place un parcours individualisé d'aide aux victimes, en accordant une attention particulière aux mineurs. Ces évolutions soulèvent des questions juridiques liées à la prise en compte de l'emprise, ainsi que la coordination et le maillage des acteurs impliqués.

LA JUSTICE FACE À L'EMPRISE

CATHERINE KATZ



Chevalier dans l'ordre de la légion d'honneur, Catherine KATZ a été durant sa carrière de magistrat pénaliste (juge d'instruction, juge d'application des peines, présidente de cour d'assises à la cour d'appel de Paris, présidente de la chambre de l'instruction à la cour d'appel de Colmar), coordonnatrice du pôle application de la Loi à la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDT) ; Conseillère au cabinet du Secrétaire d'État à la Justice Jean-Marie BOCKEL ; Secrétaire générale de la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (MIVILUDES), de 2005 à 2008 et responsable ADFI Vannes. Elle est aussi Présidente de l'Union nationale des Associations de défense des Familles et de l'Individu (UNADFI).

Les obstacles à la condamnation des auteurs et les mécanismes d'emprise dans les dérives sectaires

Catherine Katz, magistrate pénaliste honoraire et présidente de l'Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes de sectes (UNADFI), aborde divers points permettant de comprendre pourquoi certains dossiers ne parviennent jamais devant une juridiction ou ne donnent pas lieu à une condamnation.

Le premier focus met en lumière une de ces raisons : L'idée d'être manipulé est insupportable pour tous et génère le déni. Catherine Katz souligne qu'il n'est pas nécessaire d'être faible ou affaibli pour être capté par une secte ou une mouvance sectaire. En effet, chacun peut rencontrer SA secte : il suffit d'ouvrir une porte d'entrée correspondant aux désirs profonds de l'individu et par des promesses mensongères adaptées aux désirs de la cible, on l'amène dans une nasse dont il est très difficile de sortir. La compréhension de la notion d'emprise mentale est un préalable afin de ne pas rejeter, au principe de la liberté d'une personne majeure, des accusations de dérives sectaires.

Le deuxième focus porte sur un élément parfois méconnu : les faux souvenirs induits. Les victimes peuvent être manipulées par induction de souvenirs faux, par des pseudo-thérapeutes. Les dérapeuthes ramènent systématiquement toutes les difficultés de la personne à des souvenirs occultés souvent depuis la prime enfance, de maltraitances principalement des abus sexuels dans l'entourage familial. L'adepte sous emprise est persuadé de la réalité de ce traumatisme et peut ainsi convaincre enquêteurs et magistrats. La justice peut de ce fait, être manipulée par la première victime de ce processus : l'accusatrice mensongère mais convaincue de la réalité des faits.

Catherine Katz illustre ces points en mentionnant l'affaire du parc d'accueil de Lisieux, où l'emprise exercée par une directrice sur des personnes vulnérables a été documentée par des enregistrements prouvant la réalité de l'emprise. La prévenue a été condamnée à 5 ans d'emprisonnement fermes.

L'amour, nous dit la magistrate, est une des portes d'entrée dans une secte, comme l'aspiration à devenir des êtres supérieurs ou des idéalistes voulant aider leurs prochains. Ce ne sont que des exemples parmi d'autres. Si on ne prend pas en compte l'emprise mentale sectaire ou les faux souvenirs induits, les primo intervenants ne vont pas rechercher les preuves des infractions commises sous emprise.

Ces éléments soulignent l'importance de sensibiliser le grand public aux mécanismes d'emprise et aux dangers des sectes, comme ont pu le montrer certains documentaires comme celui sur ARTE « adeptes : de l'emprise à la déprise ».

LE PARQUET : QUELLE RÉPONSE PÉNALE FACE À UNE EMPRISE ?



JEAN-CHRISTOPHE TIXIER

Jean-Christophe TIXIER commença sa carrière professionnelle à la direction départementale de l'équipement de la Seine-Maritime en qualité de Responsable du Bureau des affaires juridiques. Par la suite, il sera chargé de mission auprès du directeur de l'équipement de Haute-Normandie pendant 1 an avant d'exercer dans différents tribunaux administratifs en tant que juge des référés, rapporteur, Président de conseil de discipline, Président de la commission départementale des impôts, Chargé d'enseignement à l'université de Nîmes et Chargé de formation à l'école du barreau de Montpellier. Enfin, il deviendra chef de la division action publique en janvier 2023, au parquet du Tribunal Judiciaire de Montpellier.

L'emprise dans le droit pénal français : Une lacune législative et une complexité de qualification

Pour Jean-Christophe Tixier, Procureur adjoint près le Tribunal Judiciaire de Montpellier, le droit pénal français et l'emprise ne prévoient aucune disposition spécifique.

L'emprise est considérée comme un élément d'explication et de contexte pour justifier et expliquer une infraction, mais elle n'est ni une infraction en soi ni un élément aggravant.

Certaines manifestations de l'emprise, telles que le contrôle des papiers ou de l'argent, l'interdiction de sortir, permettent de qualifier des violences psychologiques ou physiques. Cependant, il est souvent difficile d'établir les phénomènes d'emprise pour certaines victimes, notamment en raison de la récurrence des violences psychologiques sur une période prolongée.

De plus, la qualification de l'emprise dans le cadre judiciaire reste complexe, car elle se présente comme des éléments éparés dans la procédure. En ce qui concerne la prise en charge et la protection des victimes, la loi prévoit des dispositifs tels que l'interdiction de paraître au domicile de la victime, l'interdiction de contact ou le retrait de l'autorité parentale. Cependant, ces mesures ne font l'objet d'aucun contrôle effectif.

Jean-Christophe Tixier souligne ainsi la nécessité de combler cette lacune législative concernant l'emprise dans le droit pénal français et de développer des approches plus adaptées pour qualifier et traiter ce phénomène.

LES RÉPONSES ASSOCIATIVES



ISABELLE SADOWSKI

Isabelle SADOWSKI est Directrice Générale Adjointe à France Victimes, Fédération qui regroupe 130 associations d'aide aux victimes sur l'ensemble du territoire français, agréées par le ministère de la Justice. Elles proposent une aide globale et pluridisciplinaire à toute personne s'estimant victime, articulée autour d'un triptyque de mission : information

juridique, soutien psychologique et accompagnement social.

Isabelle SADOWSKI accompagne au quotidien, depuis plus de 17 ans, le développement des actions des associations et l'amélioration des dispositifs qu'elles portent, et assure une fonction de représentation nationale du Réseau dans des instances et groupes de travail interministériels et multipartenariaux œuvrant à une meilleure prise en charge des victimes. Elle est enfin la référente Événements collectifs du Réseau France Victimes : elle participe ainsi activement aux cellules d'urgence et de coordination des équipes projetées sur site en cas de crise majeure, elle apporte aux associations un soutien technique et juridique, en lien avec les partenaires institutionnels, dans les dispositifs d'assistance aux victimes d'attentats, d'accidents collectifs, de catastrophes naturelles et lors de « *procès sensibles* ».

L'emprise : Prise de conscience, accompagnement et reconstruction des victimes

L'emprise, telle que décrite par Isabelle Sadowski, Directrice générale adjointe de la Fédération France Victimes, se caractérise par un auteur connu de la victime, détenteur d'une ascendance et exerçant un pouvoir de domination qui annihile toute existence propre.

Pour que la victime puisse sortir de cette situation, elle doit prendre conscience de l'emprise qu'elle subit. Différents outils légaux et pratiques, tels que l'EVVI (Évaluation des besoins de protection de la victime), le violentomètre, Réglo'Sport, le violentomètre économique, et d'autres, peuvent accompagner la victime dans cette prise de conscience et favoriser une prise en charge concrète réalisée par l'AAV (Association d'Aide aux Victimes).

L'universalité de l'accompagnement des victimes est primordiale, tout en garantissant une prise en charge individualisée. Cela est particulièrement essentiel pour les victimes sous emprise, qui ont besoin d'être écoutées, reconnues et restaurées dans leur qualité de personne. L'accompagnement pluridisciplinaire des AAV de la Fédération France Victimes souligne l'importance de la transversalité dans la prise en charge des victimes sous emprise, en lien avec la dimension interministérielle de leur accompagnement.

Il est crucial de veiller à la cohérence et à la complémentarité des actions partenariales, afin de prévenir toute sur-victimisation et de favoriser la pleine reconstruction et résilience des victimes. Isabelle Sadowski appelle ainsi à une collaboration concertée au bénéfice de ces victimes, où chaque acteur contribue de manière cohérente pour leur reconstruction et leur bien-être.

QUELLES RÉPONSES POUR UNE MEILLEURE (...) ? (SUITE)

LES RÉPONSES AU SEIN DES ENTREPRISES



SATYA LANCEL

Suite à sa mission de coordination de la gestion de crise des salariés-victimes de l'attentat du Super U de Trèbes en mars 2018, Satya LANCEL a rejoint la Coopérative U Enseigne. Son rôle principal était de mettre en place un dispositif de protection des salariés suite à des incidents graves sur le lieu de travail, tels que décès, attentats, prises d'otages ou braquages. Depuis 2019, ce dispositif innovant, déployé pour les 70 000 salariés, garantit un accompagnement collectif comprenant un soutien psychologique, médical, juridique, financier et moral, en collaboration avec les acteurs publics et associatifs nationaux et locaux. De plus, Satya Lancel a initié l'engagement de la Coopérative U Enseigne en 2019 pour aider les salariés victimes de problèmes relevant de la sphère privée. Depuis 2020, le programme de prévention, lutte et accompagnement des victimes de violences intra-familiales offre des droits et des solutions immédiates, comme la mobilité professionnelle, la garde d'enfants, la protection pendant 60 jours, un numéro d'assistance interne, des jours d'absence autorisés et l'accès à un logement permanent.

Le rôle essentiel de l'employeur dans la lutte contre l'emprise : innovations sociales et responsabilités

Satya Lancel, Docteure en psychologie et Coordinatrice nationale de gestion de crise au Magasin U, souligne l'importance du rôle de l'employeur dans la lutte contre l'emprise. Elle évoque notamment un élément déclencheur survenu dans un Magasin U à Tarbes, qui a entraîné des accidents du travail pour 50 personnes, nécessitant une indemnisation.

L'intervenante met en avant le volet administratif et juridique de son travail, avec la responsabilité de gérer la coordination de 70 000 salariés au sein du réseau. Elle mentionne également un partenariat avec le réseau France Victimes et aborde la question du financement des droits des victimes, en demandant une police psychologique et une obligation pour l'employeur de prendre en charge tous les frais pendant une période de 3 ans.

Satya Lancel propose des mesures telles qu'un accès d'urgence pour 60 nuits, une assistance et la mise en place d'un interlocuteur unique selon les fonctions, missions et compétences. Enfin, elle met en avant l'importance de l'innovation sociale dans ce domaine.

PROPOS DE CLÔTURE



JÉRÔME MOREAU

Jérôme MOREAU est Vice-Président et porte-parole de la fédération France Victimes depuis 2019. Depuis 2003, il est le Président de l'association de soutien aux victimes « Association Nivernaise d'Aide aux Victimes d'Infractions ».

Jérôme Moreau a obtenu une maîtrise en droit public et s'est formé au soutien des victimes de crimes à l'étranger, aux victimes de la violence au travail, ou encore à la gestion de conflits. Il a travaillé pendant quinze ans, entre 2002 et 2017, en tant que collaborateur parlementaire de Madame Martine CARRILLON COUVREUR, députée de la Première circonscription de la Nièvre, Présidente du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées. En 2020, il devient Directeur de trois départements de l'APF-France Handicap, après avoir travaillé en tant qu'adjoint de direction pour cette association pendant trois ans. Par ailleurs, Jérôme Moreau a été formateur pour la Croix-Rouge et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (depuis 2013). Il a toujours été attentif à promouvoir les droits européens et à faire avancer la mise en œuvre de la directive sur les droits des victimes de 2012; il est élu au poste de Vice-Président de Victim Support Europe.

Lutter contre l'emprise : une approche interdisciplinaire pour protéger et soutenir les victimes

Jérôme Moreau, porte-parole de France Victimes, assure que ces 36es Assises ont permis de mettre en lumière le large spectre de l'emprise, une notion solidement documentée et ancrée dans notre histoire. Il souligne la nécessité d'une approche interdisciplinaire, combinant le juridique, le psychologique et le social. Selon lui, il est primordial de créer une infraction pénale spécifique à l'emprise, afin de combler le vide juridique actuel. Jérôme Moreau insiste sur l'importance d'agir collectivement, en particulier contre les emprises sectaires qui ont causé de nombreuses victimes dans les années 70 et 80, ainsi que dans les relations duales, comme celles observées dans le monde du sport ou dans le cadre de relations de couple.

Les conséquences de l'emprise, telles que l'isolement des victimes, nécessitent une réponse légale plus solide, car le code pénal actuel est largement insuffisant. C'est pourquoi il plaide en faveur de la rédaction d'un projet de loi complet pour traiter cette problématique. Toutefois, il soulève une question complexe : comment aider une victime sans son consentement, tout en respectant le principe fondamental de liberté ?

Le porte-parole de la fédération France Victimes propose une approche holistique qui englobe la protection sociale, médicale et identitaire des victimes, y compris les cas d'enfants non déclarés et de personnes particulièrement vulnérables. En tant que porte-parole de France Victimes, il affirme que tout l'enjeu est de « faire la différence dans l'indifférence », en offrant à chaque victime un sentiment de sécurité. Ensemble, il appelle à combattre fermement l'emprise, qui nie la liberté individuelle, une valeur centrale de la République.

LES VICTIMES SOUS EMPRISE LES MÉCANISMES DE LA VIOLENCE DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE ET PRIVÉE

Les situations d'emprise des personnes sont aujourd'hui notablement mises en lumière et font l'objet d'une attention sociétale particulière. Pourtant, force est de remarquer que cette question est ancienne et vient réinterroger notre capacité à promouvoir une véritable ambition, durable et permanente, sur ce thème redoutable. Le regard a changé et l'expérience est source d'enseignements. À cet égard, que ce soient historiquement dans les situations sectaires mais plus récemment au sein du couple, du sport, du travail par exemple, l'expertise et la recherche scientifique ont montré qu'il convient d'impulser un nouveau dispositif d'accompagnement des victimes pour leur permettre de sortir de cette situation d'emprise.

Nous le savons, assurer une prise en charge rénovée des victimes d'emprise est une condition de leur émancipation et de leur restauration et le mouvement français de l'aide aux victimes doit permettre de trouver des réponses idoines aux problématiques repérées et éprouvées.

Il était donc apparu évident que la thématique de cette 36^{ème} édition des Assises nationales de l'Aide aux Victimes devait se focaliser autour des victimes sous emprise et des mécanismes de violence y afférant. Les victimes sous emprise restent enfermées dans des parcours complexes et difficiles à comprendre et à mesurer, car elles sont soumises à des pressions de leur environnement ou des manipulations psychologiques de la part de leur agresseur, autant de facteurs aggravants qui les contraignent à demeurer dans cette spirale infernale de l'enfermement. Tout l'enjeu de ces Assises nationales de l'aide aux victimes était d'en mesurer l'exacte portée.

En rassemblant des experts, des professionnels et des victimes, ces Assises 2023 ont permis de cerner avec exactitude les mécanismes de l'emprise, d'aborder ses conséquences psychologiques, sociales voire juridiques. Le second défi de nos débats étant de présenter, autant que possible, des solutions de prise en charge des victimes, des moyens de sensibilisation et de prévention, afin que les victimes puissent être repérées au plus tôt et bénéficier des capacités de notre Nation à aider toute personne sous emprise.

L'organisation de cette 36^{ème} édition des Assises à Montpellier a également permis de mettre en avant l'importance de la coordination entre les différents acteurs de l'aide aux victimes. Qu'il s'agisse des professionnels de la justice, de la santé, de l'action sociale, de l'éducation ou encore de la sécurité, tous travaillent ensemble pour mieux protéger les victimes et leur offrir une aide globale et cohérente.



POUR PLUS D'INFORMATIONS :

comfv@france-victimes.fr

juristes@france-victimes-34.fr

psy@france-victimes-34.fr



Merci à nos partenaires :

